



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération n°2026-13 : Fixation du nombre des adjoints au Maire

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	18	19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	M. Vincent PAIN donne pouvoir à Alain SCHMITT,		
Absents :			
Secrétaire :	Mme Dominique Dumas		

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Considérant que le nombre de conseillers formant le conseil municipal est de dix-neuf,

Considérant la proposition de M. le Maire de fixer le nombre d'adjoints à 5,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 5.

Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260320-2026-13-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026